



**VOUS FAITES
TOUS
VIVRE
L'ÉGLISE**

DONNEZ AU DENIER

FISCALITÉ

Une raison de donner davantage :
66 % de votre don au Denier
est déductible de votre impôt
sur le revenu

(dans la limite de 20 % de votre revenu imposable)

**OUI, je veux faire vivre l'Église
en soutenant mon diocèse !**



MON DON :

30 € 90 € 120 € 240 € Autre.....€

- Chèque** à l'ordre de Association diocésaine de Moulins
Adresse : Association diocésaine de Moulins - 20 rue Colombeau - 03000 Moulins
- Prélèvement régulier** mandat sepa au verso
- Je souhaite recevoir des informations : legs, donations et assurances-vie
- Justificatif** (reçu fiscal) : email courrier



Je peux faire un don par internet sur le site :

www.denier.catholique.fr

*Ou flasher le
QR code*



Mes coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ma paroisse :

Tél. : Année de naissance :

Mail :@.....

Merci !

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données du 18 mai 2018, vous bénéficiez de l'ensemble des droits prévus (notamment accès aux informations qui vous concernent, rectification, limitation de portabilité, effacement). Vous pouvez l'exercer en écrivant au diocèse de Moulins
 Je refuse que l'Association diocésaine de Moulins mémorise et utilise mes données pour des appels au don et/ou informations sur le diocèse

Mandat de prélèvement **SEPA**

Montant :€

chaque mois chaque trimestre

A compter de (MM/AAAA) / 20..... (prélèvement : le 10 du mois)

Coordonnées de votre compte :

Identification internationale (IBAN)

Identification internationale de la banque (BIC)

N° ICS : FR71 ZZZ 410 497

Votre prélèvement est identifié par une référence unique de mandat (RUM),
l'Association diocésaine de Moulins vous le communiquera

À renvoyer à :

Association diocésaine de Moulins - 20 rue Colombeau - 03000 Moulins

*Merci pour
votre soutien!*

Fait à : _____

Date :

Signature indispensable

IMPORTANT
**N'oubliez pas de joindre un
relevé d'identité bancaire (RIB)**

En signant ce mandat pour un prélèvement régulier, j'autorise l'Association diocésaine de Moulins à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte. Ma banque continuera à le débiter, conformément aux instructions de l'Association diocésaine de Moulins. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.